

A 20H00 s'est réuni le conseil municipal, en l'absence de Rachel GIRE qui a donné procuration à Rémi BARRY.

La séance a débuté par l'examen du schéma de mutualisation de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay. Après un débat très nourri, le conseil, à la majorité (12 voix contre et 2 abstentions) s'est prononcé défavorablement.

Concernant l'extension de la compétence « petite enfance » de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay aux crèches et micro-crèches, le conseil l'a approuvé unanimement.

Enfin, le conseil a rejeté à l'unanimité la prise de compétence « eau » et « assainissement » par la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Le conseil, a ensuite donné un avis favorable à la dissolution du CCAS comme la Loi Notre le permet pour les communes de moins de 1500 habitants. Cependant pour maintenir l'implication d'un groupe de personnes particulièrement intéressées par les questions d'ordre social, le conseil a décidé de créer un Comité Consultatif d'Action Sociale qui sera composé de 4 élus et 4 personnes non élus (anciens membres du CCAS).

En partenariat avec la Ludothèque de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay, le conseil a décidé de créer un « point relais » à la bibliothèque municipale, ce qui permettra aux familles et à l'école d'emprunter des jeux ou/et de jouer sur place, moyennant l'acquittement d'1.5 € par jeu et par mois. Sa mise en place est prévue courant avril, sous l'égide de Mme Michelle SAURON, bénévole. Toutes les informations requises concernant cette mise en place seront publiées sur le site de la Commune ([www.le-monteil43.fr](http://www.le-monteil43.fr))

Le recensement de la population touchant à sa fin, le conseil a fixé la rémunération des 2 agents recenseurs à 640 € net chacun et a tenu à souligner leur sérieux et leur implication dans ce travail, parfaitement conduit avant même l'expiration des délais.

Au titre de la promotion interne 2016, le conseil a décidé de modifier le tableau des effectifs, en supprimant un poste d'adjoint technique territorial de 1ère classe et en créant un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe.

Ensuite a été décidé d'instituer la redevance pour occupation provisoire du domaine public communal due par GRDF au bénéfice de la Commune.

Afin d'établir le document d'arpentage nécessaire à la régularisation de l'emprise de la voie communale sur la parcelle AK 54 Rue de la Forge, il a été décidé de faire appel à Michel LEURENT – géomètre-expert.

Pour remédier aux problèmes d'inondations dans la partie centre et basse du bourg liés à un réseau unitaire en très mauvais état, le conseil va créer un réseau séparatif EU et EP. Compte tenu du coût estimatif des travaux qui s'élève approximativement à 40000 € HT pour la partie Eaux Pluviales à la charge de la Commune (la partie Eaux Usées étant à la charge du SGEV), la commune sollicite une participation financière du Conseil Départemental.

En matière d'urbanisme, le conseil a accordé à Mme Géraldine ROCHETTE l'autorisation temporaire d'occupation du domaine public pour l'édification d'une terrasse métallique au 2<sup>ème</sup> étage de sa maison, en surplomb de celui-ci, moyennant une redevance annuelle fixée à 12 €/an.

L'octroi d'une subvention exceptionnelle de 800 € (soit 10 € x 5 jours x 16 enfants) au profit de l'école du Monteil a été accepté afin de permettre aux 16 enfants du Monteil, élèves des classes de CE2/CM1/CM2 de participer à une classe de découverte du patrimoine romain à NIMES en avril prochain, en partenariat avec l'école publique de Chaspinhac.

Le conseil a refusé d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux de la Haute-Loire ainsi qu'à l'Association Nationale des Elus de la Montagne.

Il a été une nouvelle fois évoqué les incivilités autour de l'éco-point du bourg avec des dépôts sauvages d'ordures ménagères qui jonchent le sol alors qu'il reste de la place dans les containers et de matériaux divers à déposer uniquement en déchetterie. Tout témoin de ces incivilités est invité à en avertir la Mairie aussitôt.

#### Pour information :

- La commission « communication » est chargée d'organiser la première cérémonie citoyenne ainsi que le marché semi-nocturne estival.
- Comme les années précédentes, il sera fait appel à un employé saisonnier pour renforcer le service technique du 17 mai au 15 octobre 2016.